

# Rapatriés d'Indochine : une proposition de loi étudiée ce vendredi à l'Assemblée nationale

Lecture 2 min

Accueil • Lot-et-Garonne • Sainte-Livrade-sur-Lot



Olivier Faure avait rencontré les résidents du Centre d'accueil des Français d'Indochine, lors des festivités sur le site, en août dernier. © Crédit photo : Archives Christelle Creton

Par Christelle Creton

Publié le 23/01/2025 à 8h00.



**« Nous avons besoin de la reconnaissance de la nation, dont ont bénéficié les Harkis. Et de préserver ce pan de l'histoire collective », indiquent les rapatriés d'Indochine. Le texte sera notamment porté par le socialiste Olivier Faure**

Olivier Faure, premier secrétaire du Parti socialiste, et trois autres députés vont présenter à l'Assemblée nationale, ce vendredi 24 janvier, une proposition de loi portant reconnaissance de la Nation « envers les rapatriés d'Indochine, et réparation des préjudices subis. Du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français ». Une bonne nouvelle pour Nina Sinnouretty-Douart, l'une des responsables du CEP-CAFI (Collectif des Eurasiens pour la Préservation du CAFI).

« Il est question d'étendre la loi de 2022. Pour réparer l'injustice dont ont été victimes les rapatriés d'Indochine, après la chute de Diên Biên Phu en 1954. » L'histoire des Français rapatriés d'Indochine, hébergés « dans des camps insalubres, bien avant les Harkis et pendant encore plus longtemps qu'eux, jusqu'en 2014, reste méconnue », souligne Nina Sinnouretty-Douart. « J'ai travaillé avec les associations de rapatriés et leurs descendants pour aboutir à ce texte prévoyant la reconnaissance de la nation, une journée du souvenir et une réparation financière, symbolique puisqu'il reste très peu de rapatriés encore vivants. »

## « Réparer une inégalité »

Le CEP-CAFI avait reçu Olivier Faure lors des festivités au CAFI, en août dernier. Dans le texte qui doit être présenté demain, le député aux origines eurasiennes lui aussi, rappellera que la France « a reconnu sa responsabilité du fait des conditions indignes de l'accueil sur son territoire d'une partie de sa population. Entraînant privations, atteintes aux libertés individuelles, exclusion, souffrances et traumatismes durables.

Cette étape a laissé de côté nombre de nos compatriotes ayant subi le même sort, les rapatriés d'Indochine. Ils ont connu les mêmes difficultés pour devenir des Français pleinement reconnus dans leurs droits, avec des douleurs transmises d'une génération à l'autre ».

Pour les rédacteurs du texte, la proposition de loi vise à « réparer une inégalité de traitement, ultime abandon et humiliation. Et faire bénéficier les rapatriés d'Indochine de la reconnaissance et des réparations accordées il y a trois ans aux Harkis ».

## La France « a reconnu sa responsabilité du fait des conditions indignes de l'accueil sur son territoire d'une partie de sa population »

**44 000 rapatriés civils**

À la suite des accords de Genève mettant un terme à la guerre d'Indochine il y a 70 ans, 44 000 rapatriés civils furent accueillis entre 1954 et 1974 (10 000 l'avaient déjà été entre 1945 et 1953). Peu après la chute de Diên Biên Phu, les Français emmenèrent avec eux leurs familles de nationalité française. Environ 6 000 personnes ont été accueillies dans des centres de transit, puis dans des camps à Sainte-Livrade-sur-Lot et Bias, et dans les corons de Noyant-d'Allier. « Il n'y avait alors aucun cadre juridique institutionnel. » En 2014, le site du CAFI livradais a été reconstruit. Depuis, des descendants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations, réunis en association, tentent de « préserver la mémoire en faisant des propositions d'utilisation des lieux, sans succès pour le moment. L'adoption de ce texte participerait à la prise de conscience collective de la nécessité de préserver la mémoire de cet épisode de notre histoire ».